



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### Grand Palais

Question écrite n° 103708

#### Texte de la question

M. Jean Launay attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'appel lancé par le Comité de défense des artistes du Grand Palais, concernant l'organisation des salons artistiques dans ce bâtiment. Dès 1901, chargés par l'État d'organiser les expositions d'artistes au Grand Palais, les salons ont été progressivement dessaisis de cette mission. Aujourd'hui, les salons, dont la vocation première est de révéler de jeunes talents, ne peuvent plus exercer leur mission du fait du coût très élevé des droits d'exposition, de la modicité de la subvention qui leur est allouée, et de l'extrême brièveté de leurs manifestations (actuellement cinq jours d'exposition, contre un mois il y a une vingtaine d'années). Aussi, il lui demande quelles mesures il envisage de mettre en oeuvre afin que les jeunes artistes puissent bénéficier d'une meilleure exposition au Grand Palais, bâtiment qui, à l'origine, leur était destiné.

#### Texte de la réponse

Les Salons aujourd'hui dénommés « historiques » se sont constitués dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle autour d'artistes « refusés » au salon organisé sous l'égide de l'Académie des beaux-arts. Ils se sont développés, par scissions successives, parallèlement à l'essor des marchands d'art (Durand-Ruel, Ambroise Vollard, David Kahnweiler...) qui ont défendu les artistes impressionnistes, fauves, cubistes... Les salons ou manifestations créés à l'initiative de sociétés ou de collectifs d'artistes ont toujours existé parallèlement aux galeries, puis aux foires. Le paysage actuel des salons et manifestations exposant des artistes résulte de la superposition des nombreux mouvements significatifs de l'histoire de l'art. La direction générale de la création artistique soutient aujourd'hui de façon significative les cinq salons réunis autour d'Art en Capital (Société nationale des beaux-arts, Salon des artistes français, Salon des indépendants, Comparaisons, Salon du dessin et de la peinture à l'eau) au Grand Palais, le Salon d'automne, les Salons Réalités nouvelles, Mac Paris, le Salon de mai, Jeune création et le Salon de Montrouge (aux côtés de la ville de Montrouge). Le montant global affecté à ces manifestations sur le budget du ministère de la culture et de la communication, direction générale de la création artistique, était de 760 000 euros en 2010. Par ailleurs, de très nombreuses collectivités territoriales mettent à disposition des artistes des lieux d'exposition leur permettant de toucher un public nombreux. S'ajoutent à ces manifestations celles organisées par des organisateurs privés. L'objectif du ministère de la culture et de la communication, par son soutien à de nombreux salons et manifestations créés à l'initiative des artistes est de favoriser la vitalité et la diversité de la création artistique, sans laisser de côté les artistes, nombreux, qui ne parviennent pas à accéder au système commercial des galeries. Les salons opèrent leurs choix en fonction de critères qui leurs sont propres et peuvent donc privilégier des artistes émergents ou des artistes confirmés.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jean Launay](#)

**Circonscription :** Lot (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 103708

**Rubrique** : Patrimoine culturel

**Ministère interrogé** : Culture et communication

**Ministère attributaire** : Culture et communication

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 29 mars 2011, page 2982

**Réponse publiée le** : 7 juin 2011, page 6063